



Article 1 – Organisation

Les amis des quais de Pauillac organisent la 2^{ème} édition des 10 km des quais de Pauillac le Samedi 28 Mars 2015 à Pauillac (33).

Article 2 – Programme

Courses enfants de 0,5 et 2,5 km sur les quais de Pauillac.

Course sur route de 10 km (2 boucles de 5 km) ouverte aux handisports.

Course sur route de 5 km.

Manifestation limitée à 500 personnes.

Parcours longeant l'estuaire de la Gironde ainsi que plusieurs propriétés viticoles.

Article 3 – Formalités d'inscription

Inscription et paiement en ligne sur le site <http://www.amisdesquaisdepauillac.com/> ou [http://www.athle33.fr/Dossier d'inscription téléchargeable sur le site http://www.amisdesquaisdepauillac.com/](http://www.athle33.fr/Dossier%20d%27inscription%20t%C3%A9l%C3%A9chargeable%20sur%20le%20site%20http://www.amisdesquaisdepauillac.com/) ou <http://www.athle33.fr/>

Télépaiement à privilégier. En cas d'envoi papier, à adresser à : **Amis des Quais de Pauillac, 8 Chemin des Guineys, Mousset, 33250 PAUILLAC, jusqu'au 21 mars 2015.** (après cette date, une majoration de 2,00 euros sera appliquée). Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Frais d'inscriptions :

- Courses enfants gratuites
- Course des 10 km : 10 euros (majorée de 2 euros pour les inscriptions le jour de la course)
- Course des 5 km : 8 euros (majorée de 2 euros pour les inscriptions le jour de la course)

« en cas de non retour de la puce électronique / transpondeur, il vous sera facturé la somme de 15 euros »

Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place

Samedi 28 Mars 2015 en face de la mairie de Pauillac à partir de 8h00 (jusqu'à 30 minutes, dernier délai, avant le départ de chaque course).

Article 5 – Déroulement du programme

Courses enfants de 0,5 et 2,5 km à 09h30

Courses de 5 km et de 10 km à 10h00 (avec départ pour les handisports à 09h55)

Fermeture des épreuves à 11h30

Catégories mises à jour :

Course enfants 0,5 km : Poussins (nés en 2004 et 2005)

Course enfants 2 km : Benjamins (nés en 2002 et 2003) et Minimes (nés en 2000 et 2001)

Course de 5 km : Minimes (nés en 2000 et 2001), Cadets (nés en 1998 et 1999), Juniors (nés en 1996 et 1997), Espoirs (nés de 1993 à 1995), Séniors (nés de 1976 à 1992), Vétérans 1 (nés de 1966 à 1975), Vétérans 2 (nés de 1956 à 1965), Vétérans 3 (nés de 1946 à 1955), Vétérans 4 (nés en 1945 et avant).

Course de 10 km : Cadets (nés en 1998 et 1999), Juniors (nés en 1996 et 1997), Espoirs (nés de 1993 à 1995), Séniors (nés de 1976 à 1992), Vétérans 1 (nés de 1966 à 1975), Vétérans 2 (nés de 1956 à 1965), Vétérans 3 (nés de 1946 à 1955), Vétérans 4 (nés en 1945 et avant).

Article 6 – Ravitaillement

2 ravitaillements : un au 4ème km et un autre à l'arrivée.

Un buffet froid sera servi à tous les participants du 10 et du 5 km.

Article 7 – Chronométrage

Chaque arrivant des courses sera classé (pas de chronométrage pour les courses enfants).

Le chronométrage sera assuré par le Comité de Gironde d'Athlétisme (à l'aide de transpondeurs).

Article 8 – Respect de l'environnement

Le 10 km des quais de Pauillac est une épreuve qui se déroule sur la voie publique et de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

Article 9 – Responsabilité

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est ouverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 10 – Droit à l'image

L'engagement au 10 km des quais de Pauillac implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par les « Sauveteurs Secouristes Français ».

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves.

Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres.

Article 12 – Récompenses et classements

Récompenses :

Courses enfants : une médaille et un ravitaillement à chaque participant.

Course du 5 et du 10 km : une bouteille à chaque participant.

De nombreux lots seront décernés sur les podiums (bouteilles de vin, ...)

Classement :

Courses enfants : parcours non chronométré

Course des 10 km :

Remise des récompenses à l'issue de la course.

Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de cadets à vétérans 4) non cumulable.

Course handisports : trois premières femmes et trois premiers hommes. (uniquement sur le 10km)

Course des 5 km :

Scratch des 5 premiers et des 5 premières + les premiers et premières de chaque catégorie d'âge non cumulable.

Remise des récompenses coureurs sur le podium en face de la mairie de Pauillac.

Un buffet froid sera servi (pour les participants du 5 et du 10 km) sur présentation du dossard.

Compris dans le prix de l'inscription.

Article 13 – Vestiaires

Un vestiaire non gardé sera mis à disposition des coureurs (avec douches et sanitaires) au Stade Christian Fétis de Pauillac (adresse : allées Marines, 33250 PAUILLAC).